



VOTRE SÉJOUR AU CHIC

LIVRET D'ACCUEIL DU PATIENT

HOPITAL INTERCOMMUNAL DE CRÉTEIL

40 avenue de Verdun
94010 CRÉTEIL CEDEX

Tél. : 01 45 17 50 00



Si vous ne parlez pas ou ne comprenez pas le français, demandez à un professionnel de santé de vous mettre en contact avec un interprète.

If you do not speak or understand French, ask a healthcare professional to put you in contact with an interpreter.

Wenn du kein Französisch sprichst oder verstehst, frage einen Gesundheitsmitarbeiter, ob er dich mit einem Übersetzer in Kontakt bringen kann.

Se não falar ou não compreender francês, peça a um profissional de saúde para colocá-lo em contato com um intérprete.

Si no habla o no entiende el francés, pida a un profesional de la salud que le ponga en contacto con un intérprete.

Se non parlate o non capite il francese, chiedete a un operatore sanitario di mettervi in contatto con un interprete.

如果你不会说或听不懂法语，请让护理人员帮你联系翻译。

إذا كنتم لا تتحدثون أو لا تفهمون اللغة الفرنسية، اطلبوا من الممرضة ان تضعكم على اتصال مع المترجم

Direction de la publication : Mme Catherine Vauconsant

Régie publicitaire : Presse Média Santé - livret@orange.fr
04 37 43 21 14

Impression : Presse Média Santé - livret@orange.fr - 04 37 43 21 14

Crédit photos : Lucas Barioulet, Hôpitaux Confluence

¹. Toute reproduction, représentation ou présentation, même partielle, est soumise à l'autorisation écrite de l'éditeur. La responsabilité de l'éditeur ne saurait être engagée pour les éventuelles erreurs ou omissions contenues dans cet ouvrage.

². Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leur annonce.

³. Ne jetez pas cet ouvrage avec les déchets ménagers.





SOMMAIRE

TABLE DES MATIÈRES

LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE CRÉTEIL..... P06

Présentation de l'établissement p06

Vous venez à l'hôpital p08

Les pièces justificatives à présenter lors d'une hospitalisation p10

VOS ÉQUIPES SOIGNANTES.....P12

Les équipes..... p12

Service social p13

VOTRE SÉJOUR.....P14

Visites et accompagnants p14

Aide aux déplacements..... p14

Dépôt de valeurs et objets précieux p14

Chambre individuelle p15

Traitement médicamenteux personnel p15

Linge et objets de toilette p15

Les repas..... p15

Cafétéria p16

Conciergerie..... p17

Téléphone p17

Wi-fi - internet p17

Télévision p17

Interprètes p18

Cultes p18

Autorisation de sortie pendant le séjour p18

Formalités d'état civil p19

VOS DROITS, VOS DEVOIRS P20

Commission Des Usagers (CDU)	p20
Dossier médical.....	p21
Respect de votre intimité et de la confidentialité	p21
Personne à prévenir	p22
Personne de confiance	p22
Consentement	p22
Donation-legs-assurance-vie	p23
Protection juridique des mineurs et des majeurs protégés.....	p24
Directives anticipées.....	p24
Dons d'organes et de tissus	p24
Protéger les informations vous concernant.....	p25
Consignes de sécurité	p26
Vos devoirs	p26

RECHERCHE P28

Participer au progrès médical.....	p28
L'activité de recherche	p28

LA QUALITÉ DES SOINSP30

Lutte contre la douleur	p30
Participez à la qualité et à la sécurité des soins	p30
Signaler un événement indésirable	p31
Les indicateurs de qualité et de sécurité des soins	p31
Certification / accréditation.....	p32
Mesures de votre satisfaction	p32

VOTRE SORTIEP33

Retour à domicile	p33
Sortie par transfert	p33
Sortie contre avis médical	p33

NOTRE OFFRE DE SOINS.....P34

Spécialités médicales	p34
Spécialités chirurgicales	p38
Pédiatrie	p40
Maternité et Assistance Médicale à la Procréation (AMP)	p42
Urgences.....	p43
Autres spécialités et équipes transversales	p44
Plateau technique	p47

ACCÈS ET INFOS PRATIQUESP50

LES HÔPITAUX CONFLUENCE.....P53

LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE CRÉTEIL

Adresse : 40 avenue de Verdun - 94010 CRETEIL Cedex
Téléphone : 01 45 17 50 00 - Site internet : www.chicreteil.fr

Le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (CHIC) est un hôpital général et universitaire offrant une médecine de proximité et d'excellence pour tous les âges de la vie.

● URGENCES

Le CHIC dispose de services d'urgences médicales et chirurgicales adultes, pédiatriques, gynécologiques et médico-judiciaire, représentant le plus grand volume d'urgences du Val-de-Marne avec plus de 130 000 passages par an.

● PÉRINATALITÉ, FEMME, ENFANT & ADOLESCENT

L'établissement est doté d'un centre périnatal de niveau III avec un service d'obstétrique et de réanimation néonatale permettant le suivi des grossesses à risque, ainsi que d'une unité d'Assistance Médicale à la Procréation. La prise en charge des enfants de 0 à 18 ans atteints de pathologies médicales, chirurgicales ou psychiatriques est assurée dans des services dédiés.

● CANCÉROLOGIE

Le CHIC est doté d'un plateau technique de radiothérapie et chimiothérapie de dernière génération permettant la prise en charge des cancers de la femme, ORL, digestifs, urologiques et pulmonaires.



● SPÉCIALITÉS

Plusieurs spécialités médicales (pneumologie, hépato-gastroentérologie, médecine interne, pathologies professionnelles) et médico-chirurgicales (ORL, ophtalmologie, gynécologie, chirurgie digestive) font partie de l'offre de soins. Ces spécialités s'appuient sur des plateaux techniques performants (blocs opératoires, imagerie, centre d'endoscopie, laboratoires de biologie, explorations fonctionnelles). Le CHIC dispose également de plusieurs centres de référence/compétence dédiés aux patients atteints de maladies rares de l'enfant ou de l'adulte, notamment concernant les pathologies rétiniennes, respiratoires, gynécologiques ou pour les patients atteints de maladies du globule rouge. Le CHIC coopère avec de nombreux hôpitaux du territoire : le CHIV dans le cadre d'un groupement hospitalier de territoire, l'hôpital Henri-Mondor mais aussi avec les hôpitaux de Saint-Maurice, Saint-Camille, ou encore avec la clinique Gaston-Métivet.



Le CHIC est engagé dans une démarche éco-responsable. Cet engagement se traduit dans les axes stratégiques de son projet d'établissement et par la mise en place depuis le deuxième semestre 2021, d'une Commission Développement Durable chargée de mettre en place des actions en faveur d'un hôpital durable et responsable.



Vous venez à l'hôpital :

L'accueil central situé à l'entrée principale du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (bâtiment A) est destiné à améliorer l'orientation et l'information des usagers. Il fonctionne du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30, et les samedis et dimanches et jours fériés de 9h30 à 17h00.

Pour préparer votre hospitalisation, vous devez vous rendre au bureau des admissions, situé dans le hall du bâtiment A. Le bureau des admissions est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00. C'est ici que vous devez déposer votre dossier administratif complet. Les pièces justificatives à fournir sont les suivantes :

- Pièce d'identité avec photo : carte d'identité, passeport, titre de séjour, auquel s'ajoute pour les enfants mineurs, le livret de famille en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Carte vitale, ou attestation des droits ouverts en cours de validité
- Carte de mutuelle ou complémentaire santé en cours de validité ou de votre attestation de prise en charge

Vous pouvez également faire votre admission directement en ligne sur le site internet du CHIC : www.chicreteil.fr / Rubrique "je suis patient" / "Vous venez pour une hospitalisation" / "Votre arrivée".



Pièces justificatives à présenter lors de vo

	Pièce d'identité ¹ (en cours de validité)	Justificatif de domicile ² (de moins de 3 mois)	Carte vitale actualisée (ou attestation en cours de validité)	Carte de mutuelle ou de complémentaire santé (si vous en disposez d'une)
Vous êtes hospitalisé	✓	✓	✓	✓
Vous êtes une future maman	✓	✓	✓	✓
Vous êtes bénéficiaire de la PUMa (Protection Universelle Maladie)	✓	✓	✓	✓
Vous êtes bénéficiaire de l'AME (Aide Médicale d'Etat)	✓	✓		
Vous êtes victime d'un accident du travail	✓	✓	✓	✓
Vous êtes mutilé de guerre, ancien combattant ou victime d'attentat	✓	✓	✓	✓
Vous êtes sans couverture sociale ou mutuelle				Une assistante sociale du service dans - pour vous ouvrir des droits à la Sécurité Sociale, à - pour obtenir une prise en charge par la CSS comp
Vous êtes résident de l'Union Européenne	✓			
Vous êtes de nationalité étrangère (hors UE) en résidence temporaire en France				Pays ay Vous devez présenter pour votre admission : votre passeport, votre attestation de pri Vous devrez vous munir de ces pièces avant votre départ pour votre hospitalisa Si vous êtes dans l'impossibilité de fournir les pièces demandées, vous Pays n'aya Vous devez payer la totalité des frais d'hospitalisation, conformément à la réglementa votre d

¹ carte d'identité, titre de séjour, passeport auquel s'ajoute le livret de famille pour les enfants mineurs

² quittance de loyer, gaz, électricité, relevé d'imposition

Qu'aurez-vous

Le ticket modérateur (20%)³	Prise en charge, complète ou partielle
Le forfait journalier⁴	
Chambre individuelle	

Pour effectu
Tous les frais restant à votre charge feront l'objet d'un avis d
- par voie postale : auprès du Trésorier Principal Receveur du Cent
- par internet : via le site internet de l'hôpital (www.chicreteil.fr), rubrique "Je suis patient" c

³ Les organismes de Sécurité Sociale participent à 80 % au règlement de vos frais d'hospitalisation. Vous aurez donc à votre cha

⁴ Il correspond à une participation financière demandée aux personnes hospitalisées au titre des prestations hôtelières. Il est fixé

Notre admission dans le cadre d'une hospitalisation

Attestation de prise en charge à 100% de l'Assurance Maladie (ou carte vitale actualisée)	Attestation de 100% Maternité (ou carte vitale actualisée)	Attestation de la PUMa (et attestation de CSS complémentaire, si vous en disposez d'une)	Carte de l'AME (Aide Médicale d'État)	Déclaration d' "Accident du Travail" délivrée par votre employeur	Carte Européenne d'Assurance Maladie
✓					
✓	✓				
✓		✓			
			✓		
✓				✓	
✓					

Lequel vous êtes hospitalisé vous aidera dans vos démarches :
 à l'Aide Médicale d'Etat (AME) ou à la Protection Universelle Maladie (PUMa)
 complémentaire concernant le ticket modérateur (sous conditions de ressources)

					✓
--	--	--	--	--	---

Vous n'avez pas passé une convention avec la France

Vous êtes en charge de l'organisme de Sécurité Sociale dont vous relevez dans votre pays d'origine et/ou votre assurance santé.
 Vous devez payer la totalité des frais d'hospitalisation, conformément à la réglementation en vigueur en France.

Vous avez passé une convention avec la France

Vous êtes en charge de l'organisme de Sécurité Sociale dont vous relevez dans votre pays, si vous avez souscrité une avant
 départ pour votre hospitalisation en France.

Quelles sommes à régler ?

Les sommes à régler, possible par votre mutuelle (si vous en disposez d'une)

Comment régler votre règlement

Les sommes à payer qui vous sera envoyé et que vous devrez régler :
 Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil : 25 rue Jean Moulin 94 000 Créteil
 ou via PayFiP (www.payfip.gouv.fr) en saisissant les codes notés sur votre avis de somme à payer.

Vous devez régler les 20% restants, sauf en cas d'exonération.

à 20€.



VOS ÉQUIPES SOIGNANTES

● LES ÉQUIPES

L'hôpital est géré en services et en pôles d'activité. A la tête de chaque service et des pôles, un médecin est chargé de coordonner le fonctionnement. Un cadre paramédical de pôle seconde le chef de pôle pour l'organisation, la gestion et l'évaluation des activités de soins dans les services du pôle.

- Les médecins

Le chef de service est le médecin responsable de l'activité médicale du service, de son organisation, et de son fonctionnement. A ses côtés travaillent les Praticiens Hospitaliers, Attachés, Assistants, Chefs de clinique, médecins en formation (internes et Drs junior), ainsi que les étudiants hospitaliers (externes et stagiaires).

- Les sages-femmes

Les sages-femmes vous prendront en charge dans la maternité. L'équipe de professionnels diagnostique, pratique le suivi de la grossesse, l'accouchement et les soins postnataux, le suivi et les soins du nouveau-né, tant sur le plan médical que psychologique et social avant, pendant et après la naissance.

- Les professionnels paramédicaux

Le cadre de santé est responsable de l'organisation des soins et de leur qualité. N'hésitez pas, ainsi que votre famille, à le contacter pour tous renseignements concernant votre état de santé ou votre séjour.

Les infirmiers Diplômés d'Etat (IDE), dont certains sont spécialisés bloc opératoire (IBODE), anesthésie (IADE), puéricultrices (IPDE), coordination (IDEC) assurent une présence permanente auprès de vous pour dispenser les soins nécessaires à votre état de santé. Des infirmiers en pratique avancée (IPA), disposant de compétences cliniques élargies, pourront vous suivre lors de votre prise en charge. Afin de coordonner votre prise en charge, des infirmiers de coordination faciliteront votre parcours de soins coordonné, au sein de l'hôpital ou à l'extérieur.

Les aides-soignants (AS) et les auxiliaires de puériculture (AP) assurent en collaboration avec l'infirmier, les soins d'hygiène et de confort ; à la maternité et en pédiatrie, ils veillent au confort et au bien-être de votre enfant.

D'autres professionnels paramédicaux contribuent à vos soins et à la qualité de votre séjour : les psychologues, les kinésithérapeutes, les diététiciens, les ergothérapeutes, les psychomotriciens, les manipulateurs en électroradiologie médicale, les assistants dentaires, les orthophonistes, les préparateurs en pharmacie, les techniciens de laboratoire, les orthoptistes et les ambulanciers.

- Les autres professionnels qui contribuent à la qualité de votre séjour :

Assistants sociaux, agents administratifs, secrétaires médicales, agents de sécurité, agents des services hospitaliers, brancardiers, plombiers, électriciens...

Pour les enfants, dans les services de pédiatrie, une éducatrice spécialisée est présente du lundi au vendredi. Elle leur propose des activités dans une salle de jeux équipée pour tous les âges. Elle est à l'écoute des enfants et de leur famille.

Chaque catégorie de professionnels est reconnaissable à la couleur de son badge : rouge pour le personnel médical, bleu pour les soignants, noir pour la direction, vert pour les agents techniques, et jaune pour les agents administratifs.



-  MÉDICAL
-  SOIGNANT
-  ADMINISTRATIF
-  DIRECTION
-  TECHNIQUE

SERVICE SOCIAL

Le service social aide, conseille, oriente les patients qui le désirent dans leurs démarches administratives (accès aux soins, démarches d'ordre économique, juridique...) Il mobilise avec l'accord du patient toutes les possibilités pour une meilleure réinsertion familiale ou sociale après l'hospitalisation et notamment, sur indication médicale, l'orientation des patients vers des établissements de convalescence adaptés à leur état de santé.

01 57 02 27 58 (secrétariat)

VOTRE SÉJOUR

● VISITES ET ACCOMPAGNANTS

Elles sont autorisées de 13h00 à 20h00. Pour le bien-être des patients, merci de ne pas dépasser deux visiteurs à la fois. Les enfants de moins de 15 ans ne sont pas autorisés dans les services sauf sur dérogation médicale. Ils sont sensibles à la contagion et peuvent être psychologiquement affectés.

Pour des raisons sanitaires exceptionnelles, des restrictions de visites peuvent être imposées. Un affichage est prévu à cet effet.

Un membre de votre famille peut être autorisé à rester à votre chevet. Un lit ou un fauteuil est mis à sa disposition.

Des tickets repas sont en vente au tarif de 4€ pour un petit déjeuner et de 8,50€ pour un repas.

Dans les services de maternité et de pédiatrie des spécificités s'appliquent :

- Maternité : visite du papa et de la fratrie de 15h00 à 20h00
- Chirurgie pédiatrique et pédiatrie générale : visite des parents possible 24h00/24h00
- Pédiatrie adolescents : visite des parents et visiteurs du lundi au vendredi de 17h00 à 19h00. Sauf exception médicale, les parents ne restent pas durant la nuit. Durant les week-end, visite des parents de 14h00 à 19h00 et de 17h00 à 19h00 pour les autres visiteurs

● AIDE AUX DÉPLACEMENTS

Des volontaires du service civique, reconnaissables à leur «gilet bleu» sont à votre disposition pour vous orienter, vous accompagner et vous informer dans les principaux halls des bâtiments de l'hôpital. Un «gilet bleu» pourra vous accompagner en voiturette électrique pour faciliter vos déplacements entre les différents bâtiments.

● DÉPÔT DE VALEURS ET OBJETS PRÉCIEUX

Il est vivement déconseillé d'emporter avec soi bijoux, valeurs, argent durant votre séjour. Si vous êtes accompagné, il est vivement conseillé de confier à votre proche les objets qui vous sont inutiles pendant votre hospitalisation. Il est proposé de déposer vos objets de valeur dans un coffre situé dans votre chambre ou à défaut au coffre de l'hôpital. Attention, pour récupérer vos



effets déposés au coffre de l'hôpital, il vous faudra attester de votre identité auprès du régisseur, au niveau du service des admissions (bâtiment A - du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00)

● CHAMBRE INDIVIDUELLE

L'hôpital propose des chambres individuelles. Le service des admissions peut vous renseigner sur les tarifs en vigueur. L'attribution des chambres individuelles peut dépendre des disponibilités et nécessités de service.

● TRAITEMENT MÉDICAMENTEUX PERSONNEL

Si vous avez un traitement en cours, apportez-le avec les ordonnances correspondantes. A votre admission, votre traitement personnel devra être remis au personnel soignant, la réglementation interdit que le patient conserve des médicaments dans sa chambre pour éviter les interactions avec d'autres médicaments. Vos médicaments personnels vous seront restitués à votre sortie. Les médicaments qui vous sont prescrits pendant votre séjour sont fournis par la pharmacie de l'établissement.

● LINGE ET OBJETS DE TOILETTE

Lors de votre hospitalisation, vous devez vous munir de mouchoirs, brosse à dents, dentifrice, sous-vêtements, savon, peigne ou brosse à cheveux, robe de chambre, serviettes, gants de toilettes, pyjamas ou chemises de nuit, chaussures adaptées (pour limiter le risque de chute), rasoir, brumisateur en cas de canicule, couches pour les enfants. Ces recommandations tendent à rendre votre séjour plus agréable.

● LES REPAS

Les repas sont organisés de manière à vous assurer une alimentation saine, équilibrée, variée et adaptée à votre régime en fonction de votre pathologie (régime diabétique, sans sel, nature...). En cas d'allergies alimentaires ou régime particuliers, adressez-vous à l'équipe soignante.



● CAFÉTÉRIA

La boutique cafétéria et le kiosque à journaux se situent au rez-de-chaussée du bâtiment A. Ils sont ouverts de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi et de 9h30 à 18h00 le samedi.

Des distributeurs de boissons sont également à votre disposition dans d'autres bâtiments :

Bâtiment B : hall d'accueil

Bâtiment C - D - N - U : rez-de-chaussée

Bâtiment S : -1 (Urgences) - rez-de-chaussée - 1^{er} étage



● **CONCIERGERIE**

Une conciergerie est à votre disposition au kiosque situé au sein de la boutique cafétéria du bâtiment A du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00. Il est également possible de commander les prestations proposées via le site internet : www.chicconciergerie.fr

● **TÉLÉPHONE**

Vous disposez d'une ligne téléphonique dans votre chambre, joignable de puis l'extérieur sans formalité. Pour souscrire à une prestation de téléphonie, vous pouvez vous rendre au kiosque téléphonie situé au sein de la boutique-caféteria du bâtiment A du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 9h30 à 18h00. Le service téléphonie est joignable au **"16"** depuis votre chambre ou au **01 57 02 28 63** depuis l'extérieur.

● **WI-FI - INTERNET**

Un accès wi-fi haut débit et gratuit est disponible. Pour vous connecter, sélectionnez le réseau CHICWIFI_GRATUIT et suivez les étapes de connexion.

● **TÉLÉVISION**

Le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil vous propose la souscription de votre abonnement télévision directement depuis votre chambre via la télévision en sélectionnant l'icône "souscrire aux services" depuis la page d'accueil.

Vous pouvez également souscrire à l'abonnement choisi en ligne sur ww.chicreteil.fr dans l'onglet "je suis patient", rubrique "nos services en ligne", "Souscrire un abonnement télévision **en scannant le QR code ci-contre** ou en **vous rendant** à l'espace Conciergerie/Télévision situé au sein de la boutique-caféteria dans le hall du bâtiment A.



Les services sont payables d'avance, dès la mise en service. Il est possible de payer :

- En espèces
- Par carte bancaire (sur place, à distance ou depuis votre téléviseur)
- Par chèque à l'ordre de "Télécom Services" en mentionnant votre Nom, Prénom et N° de chambre.

Télécom Services est une marque du groupe HOPPEN.

Vous pouvez également joindre les équipes en composant le "16" depuis votre chambre ou au **01 57 02 28 63** depuis l'extérieur.

Vous trouverez l'ensemble des informations supplémentaires dont vous avez besoin sur le dépliant d'information prévu à cet effet, disponible en chambre ou sur <http://www.chicreteil.fr>, rubrique "je suis patient", "Vous venez pour une hospitalisation", puis "Votre séjour".

● INTERPRÈTES

Les personnels peuvent contacter des bénévoles ou les services d'un interprète si nécessaire.

Medical staff can contact volunteers or interpreters if necessary.

● CULTES

Les représentants des cultes des différentes religions peuvent vous rendre visite si vous en manifestez le souhait :

- *Culte catholique* : **01 57 02 32 94**

En cas d'urgence le matin ou après 17h00 : **01 45 18 04 56**. Une chapelle est également à votre disposition à l'arrière du bâtiment K.

- *Culte israélite* : **06 67 69 18 10**
- *Culte musulman* : **06 13 04 65 46**
- *Culte protestant réformé* : **07 88 81 04 55**

● AUTORISATION TEMPORAIRE DE SORTIE PENDANT LE SÉJOUR

Lors de votre séjour, une permission de sortie, d'une durée maximale de 48 heures, peut vous être accordée. L'autorisation est délivrée par l'un des médecins du service. Pour les mineurs, le consentement des titulaires de l'autorité parentale ou de ses substituts est nécessaire. En cas de non-respect du jour et de l'heure de retour, la place dans l'hôpital ne peut plus être garantie.

● FORMALITÉS D'ÉTAT CIVIL

Toutes les déclarations à l'état civil (naissance et décès) sont transmises par le service des admissions à la mairie de Créteil. Les agents pourront, du lundi au vendredi, vous donner tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin.

• *Secrétariat* : 01 57 02 27 63





VOS DROITS, VOS DEVOIRS

L'établissement garantit l'égal accès de chacun aux soins les plus adaptés et à leur continuité. Il s'engage à dispenser les soins thérapeutiques dont l'efficacité est reconnue avec la meilleure sécurité sanitaire possible (loi n° 2002-303 du 4 mars 2002). Le CHIC assure le service public hospitalier en accueillant tous les patients dont l'état de santé exige des soins hospitaliers, sans discrimination. Toute personne est tenue au sein de l'établissement au respect du principe de neutralité du service public dans ses actes comme dans ses paroles. Le CHIC respecte les chartes réglementaires en vigueur : charte du patient hospitalisé, charte de l'enfant hospitalisé... L'ensemble de ces documents sont affichés à l'entrée des principaux bâtiments.

● COMMISSION DES USAGERS (CDU)

Comme dans chaque établissement de santé, une Commission Des Usagers (CDU) (articles L.1112-3 et R.1112-79 à R.1112-94 du Code de la santé publique) a pour mission de veiller au respect des droits des usagers, de contribuer à l'amélioration de la qualité de la prise en charge et de l'accueil des personnes malades et de leurs proches.

Par ailleurs, les représentants des usagers, membres de la CDU, sont à votre disposition pour vous aider, vous orienter ou vous représenter. Issus d'associations agréées, ils sont indépendants de l'hôpital.

Vous pouvez leur adresser un courrier via la Direction Qualité, Gestion des Risques et Relations avec les Usagers ou les joindre directement : representant.usagers@chicreteil.fr

- › Mme Michèle de PREAUDET : Union Nationale des Familles de Traumatisés Craniens (UNAFCT)
- › M. Jean-Pierre SELLO : Union Départementale des Associations Familiales (UDAF94)
- › Mme Isabelle ROMANO : Association François-Aupetit Crohn RCH (AFA CROHN)
- › M. Bernard TEPER : Union des FAMILLES LAÏQUES (UFAL)

● DOSSIER MÉDICAL

Conformément aux dispositions de l'article L 1111-7 du Code de la santé publique, vous pouvez avoir accès à votre dossier médical ou à celui de votre enfant en adressant le formulaire de demande de dossier dûment complété et accompagné des pièces justificatives qui y sont mentionnées au directeur de l'établissement. Un montant forfaitaire de 10 euros correspondant aux frais de photocopie et d'expédition vous sera demandé.

Pour accéder à votre dossier médical, veuillez adresser votre demande par courrier à : Direction Générale du CHIC, 40 avenue de Verdun - 94010 CRÉTEIL CEDEX ou par mail à l'adresse suivante : usagers@chicreteil.fr

LISTE DES DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE :

- **Patient** : copie recto-verso de la pièce d'identité
- **Représentant d'un mineur** : copie recto-verso de la pièce d'identité du parent et copie du livret de famille (partie parents et enfant) ou justificatif attestant de la qualité du titulaire de l'autorité parentale (extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois, jugement de divorce).
- **Représentants légaux d'un patient sous tutelle** : copie recto-verso de la pièce d'identité du demandeur et de celle du patient, et copie du jugement de tutelle.
- **Ayant droit** : copie recto-verso de la pièce d'identité du demandeur, copie de l'acte de décès et suivant sa qualité :
 - Copie du livret de famille ou certificat d'hérédité / acte notarié,
 - Copie de l'acte de naissance du demandeur portant mention du PACS,
 - Certificat de vie commune ou déclaration sur l'honneur accompagné d'un justificatif de domicile mentionnant les deux noms.

Vous pouvez faire votre demande de dossier médical directement en ligne sur le site internet de l'hôpital : www.chicreteil.fr / rubrique «je suis patient» / «Votre dossier médical».

● RESPECT DE VOTRE INTIMITÉ ET DE LA CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble des équipes soignantes met tout en œuvre pour respecter votre intimité et votre dignité. Les professionnels s'attachent à ce que les patients disposent d'une tenue conforme à la décence, dans le respect de sa dignité.

Aucune information ne sera transmise à votre entourage sur votre état de santé, à l'exception de la personne de confiance que vous aurez désignée. De même, aucune information médicale ne sera délivrée par téléphone. L'ensemble des professionnels du CHIC est tenu au secret professionnel et au respect de l'anonymat.

● **PERSONNE À PRÉVENIR**

En entrant à l'hôpital, on vous demande d'indiquer la personne à prévenir en cas de besoin.

Elle est contactée par l'équipe médico-soignante en cas d'événements particuliers au cours du séjour que cela soit d'ordre organisationnel ou administratif ou même en cas de simple problème (relatif à votre hospitalisation ou en cas d'urgence).

Cette personne n'a, toutefois, pas accès aux informations de santé vous concernant.

Contrairement à la personne de confiance, qui est unique, vous pouvez désigner plusieurs personnes à prévenir.

● **PERSONNE DE CONFIANCE**

La loi donne la possibilité à toute personne majeure de désigner une personne de confiance qui sera son porte parole. Vous la choisissez librement (famille, amis, etc.) et vous avez toute confiance en elle.

Cette personne pourra vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Si votre état de santé ne vous permet pas de faire connaître vos souhaits, l'équipe soignante consultera en priorité la personne de confiance pour connaître vos volontés. Un formulaire dédié vous sera remis à cet effet.

● **CONSENTEMENT**

Vous prendrez, avec le médecin et compte tenu des informations qu'il vous fournit, les décisions concernant votre santé. Aucun acte médical, ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans votre consentement libre et éclairé.

Pour plus d'informations : articles L 1111-4 et suivants du Code de la santé publique.



Donation

Legs

Assurance-vie

Vous n'avez pas choisi de vous rendre à l'hôpital mais vous pouvez faire le choix de transmettre une partie de vos biens pour améliorer le confort de ceux qui y séjournent aujourd'hui et contribuer à la recherche pour demain.

Pourquoi soutenir votre hôpital ?

Votre projet de transmission est un acte fort pour la santé de ceux auxquels vous tenez et de celle des jeunes générations. Grâce à votre aide, nous finançons des équipements ou des activités non prises en charge par l'État et la Sécurité Sociale.

Améliorer la qualité de vie à l'hôpital

Pour le personnel soignant avec la pérennisation des espaces éphémères de détente et de relaxation créés durant la crise sanitaire. Pour le bien être des patients avec des soins de support et un meilleur accueil de leurs proches.

Atteindre l'excellence médicale avec l'acquisition de technologies de pointe pour permettre :

Le recours aux interventions guidées par l'image, le développement de la chirurgie robotique, l'élargissement de l'usage de techniques mini-invasives, l'intelligence artificielle, la e-santé, l'amélioration de la prise en charge par la téléconsultation, le suivi à distance...

La donation

Une donation vous permet de céder, de votre vivant, à votre hôpital, tout ou partie d'un bien. Vous êtes libéré de la responsabilité de gestion de ce bien et vous nous apportez une aide immédiate sur le financement de nos projets.

Le leg

Le legs vous permet de décider de transmettre de votre vivant tout ou partie de votre patrimoine. Il nécessite la rédaction d'un testament afin de préciser vos dernières volontés. Vous êtes libre de modifier ou d'annuler votre testament. Les volontés exprimées ne prennent effet qu'à votre décès.

L'assurance vie

Vous pouvez désigner votre hôpital comme bénéficiaire dans la clause bénéficiaire de votre contrat d'assurance-vie. Le versement du capital est alors exonéré de tout droit de succession.



En savoir plus



www.chicreteil.fr



www.hopitaux-confluence.fr

Demande d'informations complémentaires :
communication@chicreteil.fr - 01 57 02 23 82

● PROTECTION JURIDIQUE DES MINEURS ET MAJEURS PROTÉGÉS

Le consentement des mineurs et majeurs protégés est systématiquement recherché s'il est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. S'il participe à la décision, le consentement aux soins relève d'une décision des titulaires de l'autorité parentale.

Dans certaines situations, le médecin peut se dispenser d'obtenir le consentement des titulaires de l'autorité parentale si le mineur s'oppose expressément à leur consultation. Il devra néanmoins se faire accompagner par une personne majeure de son choix pour que le médecin puisse mettre en œuvre le traitement ou l'intervention. Dans le cadre d'une recherche biomédicale, il ne peut être passé outre le refus de l'enfant de consentir aux soins.

● DIRECTIVES ANTICIPÉES

Toute personne majeure peut, conformément aux dispositions de l'article L 1111-11 du Code de la santé publique et si elle le souhaite, rédiger ses directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives précisent les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'actes médicaux. Elles peuvent avoir une dimension médicale, familiale, spirituelle ou sociale. Ce document n'a pas de durée de validité et peut être modifiable et révoquant à tout moment. Parlez-en avec le médecin ou le soignant qui s'occupe de vous.

● DONS D'ORGANES ET DE TISSUS

Selon le principe du « consentement présumé », toute personne est, en cas de décès, reconnue comme donneuse d'organes et de tissus, sauf si elle a exprimé de son vivant son refus de donner.

Au CHIC, en cas de donneur d'organe potentiel, l'équipe soignante contacte l'équipe de coordination de prélèvement d'organes et de tissus du CHU Henri-Mondor afin de réaliser le transfert du patient pour réaliser les prélèvements.

Vous pouvez vous opposer à un tel prélèvement en vous inscrivant sur le registre national des refus ou en informant vos proches par écrit ou par oral pour qu'ils fassent valoir cette opposition auprès de l'équipe médicale.

Plus d'informations : www.dondorganes.fr/

● PROTÉGER LES INFORMATIONS VOUS CONCERNANT

Le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil collecte et traite des informations nominatives administratives, sociales et médicales vous concernant, et s'engage à assurer leur sécurité et leur confidentialité. Vos informations sont notamment destinées aux soignants et au personnel administratif, tous soumis au secret médical, dans le cadre de votre prise en charge.

Votre dossier médical fera l'objet d'un enregistrement informatique. Il sera conservé pendant les délais prévus par le Code de la Santé Publique. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant, ainsi qu'un droit à la limitation ou d'opposition à leur traitement. Ces droits peuvent s'exercer auprès de la Direction Qualité, Gestion des Risques et Relations avec les Usagers à l'adresse suivante : usagers@chicreteil.fr

Vous pouvez également poser toute question relative au traitement de vos informations à notre Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@chicreteil.fr Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Vos informations peuvent également être utilisées à des fins de recherche et d'enseignement, sauf si vous vous y opposez expressément. A ce titre, des données médicales (données cliniques, d'imagerie et/ou de laboratoire) vous concernant pourront être colligées de manière non-identifiante à des fins de recherche et d'enseignement concernant votre pathologie (publications et réunions scientifiques). Aucun acte ou soin supplémentaire n'est réalisé dans ce cadre. Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées à des fins de recherche et d'enseignement, merci d'en faire part au délégué à la protection des données : dpo@chicreteil.fr. En cas d'opposition à la réutilisation de vos données personnelles, votre prise en charge ne sera pas modifiée. Pour en savoir plus sur les projets de recherche, vous pouvez consulter le site internet du CHIC www.chicreteil.fr



● **CONSIGNES DE SÉCURITÉ**

L'établissement peut être amené à mettre en place diverses mesures de sécurité complémentaires, dans le cadre d'instructions gouvernementales notifiées telles que le plan VIGIPIRATE, au titre des mesures préventives de lutte contre le terrorisme. Cela peut être un contrôle renforcé des accès des véhicules et des piétons sur le site principal ou ses bâtiments annexes ou encore le contrôle, par du personnel habilité de l'établissement, des sacs et effets personnels, y compris auprès des visiteurs. Nous vous remercions de faciliter la mise en œuvre de ces mesures spécifiques.

• **En cas d'incendie**

Dans votre chambre : prévenez immédiatement le personnel du service.

Dans l'établissement : respectez scrupuleusement les consignes qui vous seront données. Votre attention est particulièrement attirée sur les dangers d'incendie provenant de la consommation de tabac formellement interdite à l'intérieur des locaux (bâtiment et chambre) (décret n° 92-478 du 29/05/1992).

• **Établissement sous vidéosurveillance**

Des caméras de surveillance, implantées dans les bâtiments et sur les voiries de l'hôpital, participent à assurer votre sécurité dans le cadre de dispositions réglementaires en vigueur.

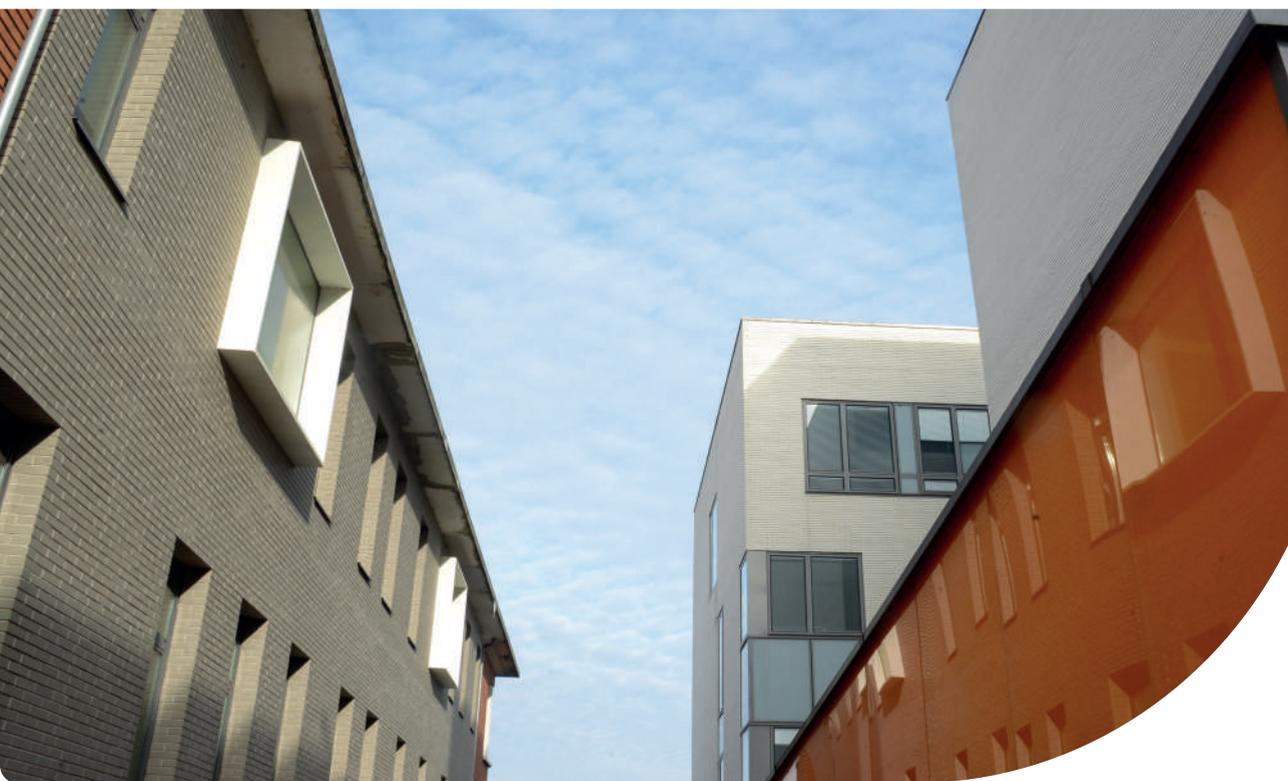
Cette sécurité est renforcée par des agents de sûreté présents 24h/24.

● **VOS DEVOIRS**

Quelques recommandations

- Les visites sont limitées à 2 personnes maximum par patient. Le silence doit être observé dans l'hôpital afin de respecter le repos des malades. Ces dispositions peuvent être modifiées en cas de situation sanitaire exceptionnelle ou en cas de nécessité spécifique de service.
- Les sonneries des téléphones portables doivent être coupées. L'apport de repas, de boissons alcoolisées, de tabac, de médicaments à l'hôpital ne sont pas autorisés. Les fleurs, les plantes et les animaux sont interdits dans l'établissement.
- Les photographies de locaux, de personnel ou de patient sont interdites et soumises aux règles législatives relatives au droit à l'image. La responsabilité de l'auteur pourra être engagée.

- Les patients et leurs proches doivent en toutes circonstances garder un comportement correct et respectueux vis-à-vis de l'établissement et des personnels hospitaliers. Conformément à l'article 433-3 et 222-8 du code pénal, toute agression physique ou verbale envers le personnel hospitalier est passible de poursuites judiciaires.
- Quelle que soit la raison de sa présence au sein de l'établissement, toute personne en son sein doit se conformer aux règles de sécurité, dans l'intérêt général. Elle doit respecter les indications qui lui sont données.
- Le règlement intérieur de l'établissement est tenu à disposition de toute personne qui en fait la demande.



● ***PARTICIPER AU PROGRÈS MÉDICAL***

Dans le cadre de ses missions universitaires et de recherche, le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (CHIC) peut être amené à réaliser des recherches scientifiques.

Ces recherches permettent de faire progresser les traitements et les prises en charge des patients. Lors de votre venue à l'hôpital, un médecin ou un professionnel de la santé (infirmier, kinésithérapeute, psychomotricien, orthoptiste...) peut vous proposer de participer à une recherche. Dans ce cas vous recevrez une information concernant l'objet de cette recherche et son déroulement. Vous êtes entièrement libre de refuser ou d'accepter de participer à cette recherche, sans que cela n'affecte la qualité de votre prise en charge médicale. Ces recherches sont mises en œuvre conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique qui protège les patients qui y participent.

Vous êtes entièrement libre de refuser ou d'accepter, et même de suspendre votre participation au milieu du programme si vous changez d'avis, sans que cela n'affecte la qualité de votre prise en charge médicale.

La loi protège strictement les patients qui participent aux expérimentations. Vous pouvez à votre demande être informé des résultats de la recherche.

● ***L'ACTIVITÉ DE RECHERCHE***

Le CHIC est doté d'un Centre de Recherche Clinique (CRC) et d'un Centre de Ressources Biologiques (CRB) certifié AFNOR NF S 96 900. Le CRC coordonne depuis 2016 les activités de recherche au sein des Hôpitaux Confluence.

Les structures de recherche comprennent :

- *Un Centre de recherche Clinique (CRC)* comprenant
- Un Pôle investigation
- Un Pôle promotion
- Une cellule de biométrie

- Une cellule axée sur la recherche paramédicale en soin
- *Un Centre de Ressources Biologiques (CRB)*
- *Des groupements de recherche clinique (GRC) en lien avec l'université.*

Les protocoles évalués sont proposés par des acteurs institutionnels, académiques ou industriels (pôle investigation) ou par le CHIC (pôle promotion) tant le domaine médical que paramédical. Les thématiques de recherche sont essentiellement axées sur les spécialités médicales portées par les Hôpitaux Confluence.





LA QUALITÉ DES SOINS

● LUTTE CONTRE LA DOULEUR

Tout au long de votre parcours de soins, les équipes soignantes prendront en charge au mieux votre douleur.

• *Les douleurs évitables*

La douleur provoquée par les soins n'est pas une fatalité. Nous disposons désormais de suffisamment de moyens antalgiques ou non médicamenteux pour la contrôler.

Certaines douleurs peuvent également s'anticiper (douleurs post-opératoires...)

• *Des équipes consacrées à la lutte contre la douleur*

Des soignants référents "douleur" sont identifiés dans chaque service. Vous pouvez demander à les rencontrer lors de votre séjour.

Les douleurs chroniques nécessitent une prise en charge pluridisciplinaire, souvent longue. Un Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD) existe au sein de notre établissement. Il participe activement à l'amélioration de la prise en charge de la douleur. Pour joindre le CLUD : clud@chicreteil.fr ou **01 57 02 26 74**

● PARTICIPEZ A LA QUALITÉ ET A LA SÉCURITÉ DES SOINS

• *Vous êtes le premier acteur...*

de votre sécurité et en particulier par la prise de votre traitement : pour la qualité de vos soins, n'hésitez pas à apporter vos ordonnances ou celles de votre enfant.

• *Votre identification*

Afin de garantir la sécurité de votre parcours de soins, il vous sera demandé de porter un bracelet d'identification avec votre nom, votre prénom, votre date de naissance et vos coordonnées d'hospitalisation (numéro unique).

Tout au long de votre séjour, les professionnels vérifieront de manière répétée votre identité pour sécuriser votre prise en charge. De même, votre nom de naissance sera amené à être utilisé avant votre nom d'usage. Votre identité, c'est votre sécurité. Soyons vigilants ensemble.

- **La qualité des soins**

Elle passe également par le respect des règles d'hygiène de l'hôpital, pour éviter notamment les infections nosocomiales, qui désignent une infection associée aux soins, contractée au cours ou au décours d'une hospitalisation.

● **SIGNALER UN ÉVÉNEMENT INDÉSIRABLE**

Si vous souhaitez formuler une réclamation ou des remerciements, vous pouvez adresser un courrier à la Direction Générale. En fonction de la nature de votre demande, il vous sera possible de rencontrer un médiateur médical ou non médical et de vous faire éventuellement accompagner d'un représentant des usagers.

Vos remarques et vos observations sont communiquées à la Commission des Usagers (CDU) qui veille et contribue à l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des patients et de leurs proches.

Vous pouvez être amené à constater un effet indésirable de médicament ou encore un dysfonctionnement organisationnel de l'hôpital. Votre expérience nous est utile. Parlez-en aux professionnels qui vous prennent en charge. Vous pouvez adresser votre signalement au service relation avec les usagers.

Contact : Service relation avec les usagers - 40 avenue de verdun - 94 000 Créteil
01 57 02 23 20 ou usagers@chicreteil.fr

● **LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ DES SOINS**

Le Ministère chargé de la Santé et la Haute Autorité de Santé (HAS) mettent en œuvre un recueil d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS) dans les établissements de santé :

- Indicateurs portant sur la mesure de la satisfaction (E-Satis)
- Indicateurs portant sur la lutte contre les infections nosocomiales



- Indicateurs de qualité de prise en charge du patient sur la tenue du dossier patient (qualité de la lettre de liaison à la sortie, évaluation de la douleur, ...)

Ces évaluations sont complétées par des actions locales en lien avec l'évaluation des pratiques professionnelles. Les résultats sont communiqués sur le site internet de l'hôpital (www.chicreteil.fr) et affichés dans les principaux bâtiments de l'hôpital.

● CERTIFICATION / ACCRÉDITATION

Le CHIC est engagé dans la démarche de certification HAS. Les résultats sont disponibles sur le site de la Haute Autorité Santé (HAS) : www.has-sante.fr.

Plusieurs équipes du CHIC sont également mobilisées autour de dispositifs d'accréditation en équipe, de labélisation ou de certification ISO 9001.

● MESURES DE VOTRE SATISFACTION

Au-delà des indicateurs officiels, votre avis sur la qualité de votre séjour est important et ne peut que favoriser l'amélioration permanente à votre service. Vous pouvez nous faire part de vos appréciations ou suggestions par les moyens suivants :

1. La participation à l'enquête nationale E-Satis : Quelques jours après votre sortie, vous serez invité par mail à donner votre point de vue sur la qualité de votre prise en charge via un questionnaire en ligne totalement anonyme. Vous contribuerez ainsi au calcul d'un indicateur national de la satisfaction des patients hospitalisés et à l'attribution de ressources complémentaires pour l'hôpital. Votre adresse mail vous sera demandée au moment de votre admission.

2. Dans le cadre de la démarche qualité sécurité de l'hôpital et pendant la visite de certification de la Haute Autorité de Santé, l'établissement vous propose, si vous en êtes d'accord, de **vous exprimer sur votre parcours et prise en charge, lors de votre hospitalisation** auprès d'une personne dédiée. Votre expérience en tant que patient/proche ou parent sera recueillie lors d'une entrevue programmée "méthode patient traceur" ou "expérience parcours patient" ou "questionnaire de satisfaction spécifique".

VOTRE SORTIE

Votre sortie est prescrite par le médecin du service où vous êtes hospitalisé.

● **RETOUR À DOMICILE**

A votre sortie, une lettre de liaison comportant l'ensemble des informations (prescriptions médicales...) nécessaires à la continuité des soins vous sera remise.

● **SORTIE PAR TRANSFERT**

Votre état de santé peut nécessiter votre transfert dans un autre établissement de soins. Le Centre Hospitalier en assurera l'organisation y compris les modalités de transport.

● **SORTIE CONTRE AVIS MÉDICAL**

Si vous décidez de sortir contre avis médical, vous prenez un risque pour votre santé. Il vous sera demandé de signer une décharge de responsabilité. Pour les mineurs, la décharge de responsabilité doit être signée par le responsable légal ou la personne exerçant l'autorité parentale. L'équipe médico-soignante a l'obligation de signaler au Procureur de la République toute situation de mise en danger des mineurs.

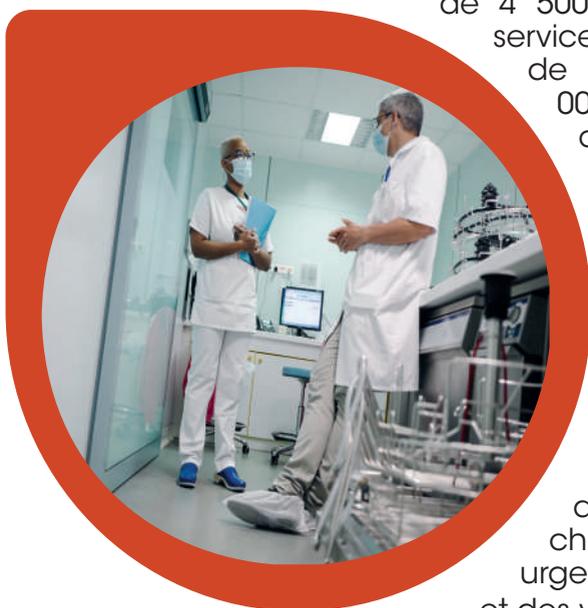


NOTRE OFFRE DE SOINS

● SPÉCIALITÉS MÉDICALES

• Hépato-gastro-entérologie

Le service d'hépatogastroentérologie dispose de 18 lits d'hospitalisation conventionnelle, de 6 lits d'hospitalisation de semaine programmée et de 10 places en hôpital de jour. Il est réalisé plus de 4 500 hospitalisations chaque année. Le service comporte également une unité de consultations assurant plus de 10 000 consultations par an, et un centre d'endoscopies digestives avec 3 salles d'examen dont 2 sous anesthésie générale. Chaque année, plus de 5000 endoscopies y sont réalisées. Le service est le 1er centre non universitaire de France en terme de publications scientifiques dans des revues internationales.



Pathologies prises en charge : cancers digestifs, maladies chroniques du foie, maladies inflammatoires chroniques de l'intestin, addictologie, urgences digestives, maladies du pancréas et des voies biliaires, proctologie.

• Médecine interne et polyvalente

Le service de médecine interne et polyvalente accueille les patients atteints de maladies infectieuses, de polyopathologies et les patients venant du service des urgences ne relevant pas directement d'une spécialité.

Pathologies prises en charge : pathologies infectieuses et VIH, maladies rares (maladies auto-immunes, rhumatismes inflammatoires, vascularites), thromboses veineuses, anomalies hématologiques, drépanocytose, maladies touchant plusieurs organes ou de diagnostic complexe.



- **Oncologie**

Le service d'oncologie médicale est composé de 15 chambres individuelles dont 4 lits de soins palliatifs. Il accueille les patients afin de bénéficier d'une prise en charge innovante, multidisciplinaire : chimiothérapies, radio-chimiothérapies, immunothérapies, essais thérapeutiques, dans le cadre d'un projet de soin personnalisé incluant les proches. L'hôpital de jour est un lieu de soins et un lieu de vie dédié à l'oncologie et aux traitements ambulatoires.

Cette unité à l'architecture novatrice, regroupant 15 cocons et 4 chambres individuelles, accueille en toute sécurité les patients. Des soins de support permettent une prise en charge multidisciplinaire en coordonnant tous les acteurs de soins. Un suivi individuel des traitements par voie orale est assuré par les infirmières de l'hôpital de jour.

Pathologies prises en charge : tumeurs ORL, tumeurs du sein, tumeurs gynécologiques, tumeurs digestives, tumeurs urologiques etc...

- **Pathologies Professionnelles**

Le service universitaire de pathologies professionnelles émet un diagnostic de l'origine professionnelle ou environnementale, de pathologies. Les équipes accompagnent les patients dans le cadre de démarches médico-sociales en lien avec la pathologie professionnelle. Le service propose et conseille sur les démarches en vue d'un maintien dans l'emploi.

Pathologies prises en charge : pathologies respiratoires professionnelles: pathologies liées à l'amiante, à la silice, asthmes professionnels, cancers respiratoires, pathologies dermatologiques professionnelles, psychopathologies liées au travail, pathologies allergiques professionnelles ou environnementales, pathologies professionnelles en général, consultations d'aide au maintien dans l'emploi.

- **Pneumologie**

Le service pneumologie prend en charge l'ensemble des pathologies pleuro-pulmonaires avec une forte expertise dans la prise en charge des cancers thoraciques. Le service est impliqué dans diverses innovations pédagogiques grâce à sa participation à des études nationales et internationales. Les consultations ont lieu dans le cadre du diagnostic et/ou du suivi de pathologies respiratoires chez des patients adultes.



Pathologies prises en charge : bronchite chronique, insuffisance respiratoire chronique, asthme, cancers broncho-pulmonaires, mucoviscidose, dyskinésie ciliaire primitive, pneumopathies infiltratives, fibrose pulmonaire, dilatation des bronches, emphysème, embolie pulmonaire, tuberculose, pathologies de la plèvre, troubles du sommeil.

- **Radiothérapie**

Le service d'onco-radiothérapie a été récemment rénové avec l'acquisition d'un nouveau scanner et d'un troisième accélérateur. Il permet le traitement des cancers via des techniques modernes et innovantes.

Pathologies prises en charge : cancers gynécologiques et sénologiques, cancers ORL, cancers pulmonaires, cancers de la prostate et des voies urinaires, cancers digestifs.

- **Réanimation adultes et surveillances continue**

Le service de réanimation assure une prise en charge des patients en situation médicale critique nécessitant une surveillance médicale rapprochée et/ou une suppléance d'organes défaillants. Ce service offre aussi une formation aux étudiants en médecine et en soins infirmiers. La recherche médicale est un volet important du service.

Pathologies prises en charge : insuffisance respiratoire aiguë, pathologies infectieuses, insuffisance rénale aiguë, états de choc, coma, suites opératoires complexes, intoxications, pathologies de la grossesse, crise drépanocytaire.



- **Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)**

Le service de soins de suite et de réadaptation compte 42 lits. Il est composé d'une équipe pluriprofessionnelle qui prend en charge les patients, après une hospitalisation en service de médecine ou de chirurgie du CHIC.

Pathologies prises en charge : gériatrie polyvalente, polypathologies, perte d'autonomie et chutes, dénutrition, soins palliatifs, expertise plaies, conciliation médicamenteuse.

- **Unité de Gériatrie Aiguë (UGA)**

L'unité de gériatrie aiguë comporte 12 lits permettant d'accueillir les patients pour un court séjour d'hospitalisation. Elle est en lien étroit avec le service de soins de suite et de réadaptation et l'équipe mobile de gériatrie. Les admissions directes, sans passage par les urgences, sont privilégiées après un contact téléphonique du médecin de ville. L'équipe pluriprofessionnelle est composée d'infirmiers, d'aides-soignants, d'orthophoniste, de psychomotriciens, d'ergothérapeutes, de kinésithérapeutes, d'éducateurs d'activité physique adaptée, de diététiciens, de psychologues, d'assistantes sociales, de pharmaciens et de médecins.

Pathologies prises en charge : gériatrie polyvalente, polypathologies, perte d'autonomie et chutes, dénutrition, soins palliatifs, expertise plaies, conciliation médicamenteuse.

- **Unité de Médecine Ambulatoire (UMA)**

L'unité de Médecine Ambulatoire, autrement appelée Hôpital de jour est un service multidisciplinaire rassemblant deux spécialités : la médecine interne (infectiologie, diabétologie, drépanocytose, rhumatologie) et l'hépto-gastro-entérologie ainsi que endoscopies digestives : sous anesthésie générale (maladies inflammatoires, maladies de l'intestin, cirrhoses, oncologie digestive...). Chaque année plus de 3 000 actes de soins y sont réalisés. L'unité accueille les patients relevant d'une prise en charge de moins de 12h pour un traitement médical, de surveillance paramédicale ou d'un bilan. Cette unité est une alternative à une hospitalisation standard de plusieurs jours. Un parcours personnalisé permet en une journée d'avoir accès au plateau technique de l'établissement et à un avis médical spécialisé. L'équipe est multidisciplinaire avec des infirmières possédant une expertise dans la prise en charge des maladies chroniques.

Pathologies prises en charge : maladies du tube digestif (maladie de Crohn, rectocolite hémorragique), maladie du foie (hépatite chronique C, cirrhose, ponction ascite), endoscopie digestive, perfusions de fer, VIH, maladies auto-immunes, drépanocytose, bilan de diabète, addictologie.

● SPÉCIALITÉS CHIRURGICALES

• Chirurgie digestive et de l'obésité

Le service de chirurgie digestive dispose de 13 lits en chirurgie digestive. Il prend en charge l'ensemble des pathologies chirurgicales du tube digestif : de l'œsophage à l'anus, les pathologies chirurgicales des voies biliaires, les interventions portant sur la paroi abdominale (hernies, éventrations, tumeurs...) et les cancers digestifs. Le service joue un rôle majeur dans la prise en charge de l'obésité grâce à son centre spécialisé.



Pathologies prises en charge : cancers digestifs, obésité, proctologie, urgences digestives, pathologies biliaires, pathologie pariétale.

• Chirurgie pédiatrique

Le service de chirurgie pédiatrique prend en charge les pathologies chirurgicales viscérales et orthopédiques chez l'enfant de 0 à 18 ans, incluant la brûlure de l'enfant. Les malformations néonatales bénéficient d'une prise en charge par une équipe pluridisciplinaire et un plateau technique hautement qualifié. Chaque année, plus de 3 000 interventions chirurgicales y sont réalisées.

Pathologies prises en charge : chirurgie digestive, urologie pédiatrique (ectopie testiculaire, reflux vésico-urétéral, maladie de la jonction pyélo-urétérale, chirurgie de la verge et notamment la chirurgie des hypospadias), les urgences néonatales, l'orthopédie, la traumatologie osseuse, la chirurgie des parties molles, la prise en charge des brûlés, et la chirurgie viscérale d'urgence.

• Gynécologie

Le service universitaire de chirurgie gynécologique assure une prise en charge chirurgicale des pathologies bénignes et malignes de la femme, avec plus de 3 000 interventions chirurgicales chaque année. L'équipe de chirurgiens travaille en étroite collaboration avec le service de radiologie spécialisé en imagerie de la femme et le service d'anatomopathologie.

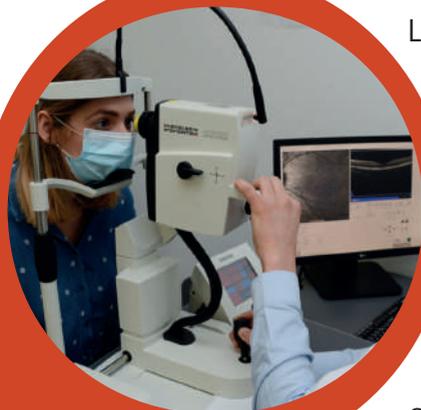
Pathologies prises en charge : pathologies fonctionnelles, endométriose, atteintes vulvaire chirurgie de l'infertilité, cancers du sein, de l'ovaire de l'utérus, de l'endomètre ou de la vulve.

Le service assure également plus de 7 500 consultations de gynécologie par an ainsi qu'une activité d'orthogénie.

Prises en charge : contraception, interruptions volontaires de grossesse, maladies bénignes de l'ovaire et de l'utérus, endocrinologie.

• **Ophthalmologie**

Le service universitaire d'ophtalmologie de Créteil se compose de 52 professionnels dont 32 médecins. Le service reçoit plus de 50 000 patients chaque année. L'équipe de soins assure une activité mixte et variée, médicale et chirurgicale. Le service est particulièrement spécialisé dans la prise en charge de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) et des voies de recherche concernant cette pathologie. Il dispose d'un plateau technique à la pointe de la technologie garantissant une prise en charge optimale. Le service est également un centre de référence des maladies rares pour les dystrophies rétiniennes héréditaires.



Pathologies prises en charge : DMLA, cataracte, chirurgie vitréo-rétinienne, dystrophies maculaires et rétiniennes héréditaires, glaucome, maculopathie myopique, neuro ophtalmologie, occlusions veineuses rétiniennes, paupières, rétinopathies diabétique, rétinopathie du prématuré, stries angioides, uvéites.

• **ORL et Stomatologie**

Le service d'ORL, stomatologie et chirurgie cervico-faciale est un service universitaire assurant à la fois des missions de soins, d'enseignement et de recherche. L'activité est structurée autour de la rhinologie, de la chirurgie du nez, du sinus et base du crâne ; de la cancérologie ; d'une consultation de stomatologie et de l'activité de proximité adultes et enfants. Chaque année plus de 20 000 actes de soins sont réalisés par le service.

Pathologies prises en charge en ORL : angines, cancers ORL, déformation de l'oreille, otites, polypes, surdités, sinusites, tumeur du cou, thyroïde.



Pathologies prises en charge en Stomatologie : biopsie, extractions dentaires, implantologie, pathologie buccale, parodontologie, orthèse d'avancée mandibulaires.

- **Unité de Chirurgie Ambulatoire**

L'unité de chirurgie ambulatoire (UCA) accueille les adultes et les enfants, de toutes les spécialités chirurgicales exercées au CHIC, pour une durée d'hospitalisation de moins de 12h sans nuitée. Ce mode d'hospitalisation est une alternative à l'hospitalisation conventionnelle. Cette modalité de chirurgie est pratiquée avec votre accord et sous certaines conditions, tenant compte à la fois du type d'intervention chirurgicale réalisée, de vos conditions de vie et des modalités d'organisation du service. Le temps de surveillance post-opératoire dépend du type d'intervention chirurgicale. Un accompagnant est autorisé en chambre pour les enfants et adolescents de moins de 18 ans, une salle d'attente est mise à la disposition pour les autres accompagnants.

- **Urologie**

Le service d'urologie, disposant de 3 lits d'hospitalisation, est une antenne du service universitaire d'urologie de l'Hôpital Henri-Mondor.

Pathologies prises en charge : urologie générale adulte, explorations fonctionnelles, dépistage des cancers urologiques, incontinence urinaire de la femme, calculs des voies urinaires.

● **PÉDIATRIE**

- **Néonatalogie et réanimation néonatale**

Le service de néonatalogie prend en charge l'ensemble des pathologies néonatales médicales et chirurgicales, en provenance principalement de l'hôpital mais aussi des autres maternités du réseau ou du territoire. Il constitue l'un des 2 centres périnataux de type 3 du Val-de-Marne.

Le service de réanimation néonatale prend en charge les détresses vitales et urgences néonatales. Son expertise est particulièrement reconnue dans le domaine de l'extrême prématurité, des soins de développement, de la qualité des soins et de la recherche médicale. Le bon accueil des parents et leur intégration comme partenaires de soins est la priorité des équipes médicales et paramédicales.



Pathologies prises en charge : prématurité, détresse vitale néonatale, pathologies néonatales y compris chirurgicales, aide à la parentalité, infections néonatales.



- **Pédiatrie**

Le service de pédiatrie générale assure une activité d'hospitalisation et de consultation. Il prend en charge l'ensemble des pathologies de l'enfant de 0 à 18 ans, qu'elles soient infectieuses, respiratoires, digestives, neurologiques, néphrologiques ou ORL. Les enfants peuvent également être suivis pour des pathologies chroniques incluant le suivi en consultation et l'éducation thérapeutique (asthme, diabète, drépanocytose ou mucoviscidose). Ce service universitaire, assure une activité d'enseignement et de recherche. Il comporte 3 centres de référence : un centre de Référence pour la drépanocytose et les syndromes thalassémiques, un Centre des Maladies Respiratoires Rares, et, un Centre de Ressources et de Compétences de la Mucoviscidose. Le service dispose également de 3 centres de compétence dédiées à certaines pathologies : neurofibromatose, maladies gynécologiques rares, anomalies de développement et syndromes mal formatifs.

- **Pédopsychiatrie**

Le service universitaire de pédopsychiatrie se compose de plusieurs unités :

- un Centre Médico Psychologique chargé d'accompagner des enfants et adolescents de 0 à 20 ans et leurs familles confrontés à des difficultés psychologiques passagères ou durables.
- un hôpital de jour qui accueille des enfants de 6 à 12 ans ayant des troubles sévères du développement.
- un service de consultations parents/bébés qui s'adresse aux jeunes parents avec un enfant de moins de 2 ans présentant des troubles relationnels précoces parent-enfant ou toute difficulté psychologique autour de la naissance.

L'équipe pluridisciplinaire rassemble pédopsychiatres, psychologues, psychomotriciens, infirmiers, éducateurs, assistantes sociales.

● **MATERNITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE À LA PROCRÉATION (AMP)**

• **Assistance Médicale à la Procréation (AMP)**

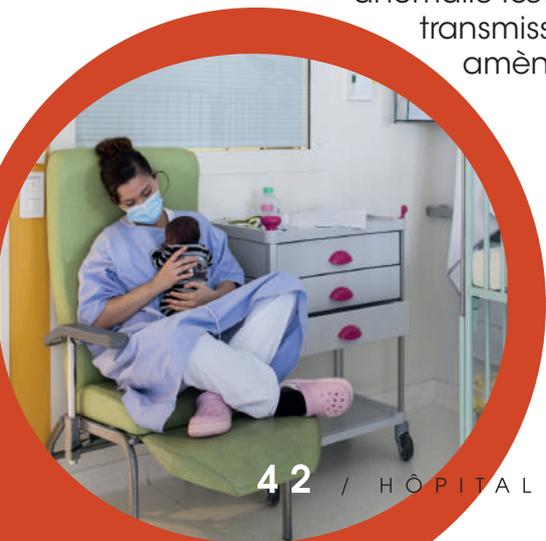
Le Centre d'Assistance Médicale à la Procréation (AMP) prend en charge l'ensemble des troubles liés à l'infertilité chez la femme et chez l'homme. Il réalise un accompagnement complet qui couvre les examens et explorations, jusqu'à la fécondation. Le centre réalise :

- Des bilans d'infertilité
- Fertilité Check Up : bilan de fertilité
- Des échographies dans le cadre du suivi de stimulations ovariennes et de l'exploration préalable de l'infertilité.

• **Maternité**

La maternité du CHIC est une maternité universitaire de type III qui voit naître chaque année plus de 3 500 enfants. Elle accompagne les parturientes tout au long de leur grossesse et de leur accouchement. Une prise en charge globale est assurée : suivi de grossesses classiques et à risques, prise en charge des prématurés, préparation à la naissance, pratique des accouchements, suites de couches.

Elle dispose d'un Centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal (CPDPN) ayant pour mission d'accompagner les couples dans l'analyse, la prise de décision et le suivi de la grossesse lorsqu'une malformation ou une anomalie fœtale est détectée ou suspectée et lorsqu'une transmission héréditaire de maladie dans une famille amène à envisager un Diagnostic Prénatal (DPN).



● **URGENCES**

Avec plus de 130 000 passages par an, il s'agit du service d'urgences le plus important du Val-de-Marne.



- **Urgences adultes**

Le service accueille les adultes relevant d'urgences médicales ou chirurgicales et a pour vocation de prendre en charge prioritairement des urgences vitales. Selon leur état de santé et après les soins appropriés, les patients qui y sont reçus peuvent être, soit hospitalisés, soit dirigés vers une consultation spécialisée ou vers leur médecin traitant.

- **Urgences gynéco-obstétricales**

Le service accueil des patientes présentant des problèmes gynécologiques urgents ou des patientes enceintes présentant des problèmes en rapport avec la grossesse et / ou venant accoucher. Le service prend en charge des débuts de grossesses compliqués.

- **Unité Médico-Judiciaire (UMJ)**

L'unité médico judiciaire assure uniquement sur rendez-vous des examens médicaux de constatations nécessaires aux procédures judiciaires.

- **Urgences pédiatriques**

L'unité accueille les urgences pédiatriques médicales et chirurgicales 24H/24. Le service dispose de lits d'hospitalisation de courte durée. Les enfants sont pris en charge par des pédiatres, des chirurgiens pédiatres et une équipe paramédicale spécialisée. Les parents ou accompagnants peuvent rester auprès des enfants.

● AUTRES SPÉCIALITÉS & ÉQUIPES TRANSVERSALES

Ces structures et services assurent un rôle majeur dans la prise en charge des patients adultes ou enfants hospitalisés ou vus en consultation au CHIC.

- **Anesthésiologie**

Le service d'anesthésie accompagne les patients dans leur prise en charge chirurgicale tout au long de leur vie, de la néonatalogie en passant par l'analgésie obstétricale jusqu'aux âges les plus avancés. "L'atelier du rêve" propose une préparation ludique aux enfants afin de se préparer au mieux à leur intervention chirurgicale. Une consultation hypnose dédiée à la douleur chronique et à la préparation d'une intervention sous hypnose est assurée par le service. Enfin, Le service dispose d'une consultation de douleur chronique ainsi qu'une unité d'abord vasculaire.

- **Cardiologie : explorations fonctionnelles**

Les Explorations Fonctionnelles Cardiologiques sont une unité dédiée à la réalisation d'examens cardiologiques pour les personnes hospitalisées et les patients en consultation externes et de consultations de cardiologie pour des patients adressés par les médecins de l'établissement.

Pathologies prises en charge : pathologies cardiologiques de l'adulte, diagnostic échographique et suivi de cardiopathies congénitales.

Techniques et examens pratiqués : échocardiographie transthoracique, échocardiographie transoesophagienne, échodopplers artériels, holter ECG de 24h à 21 jours, épreuve d'effort.

- **Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP)**

Le CAMSP a pour mission l'accueil, le diagnostic et la prise en charge pluridisciplinaire des enfants de 0 à 6 ans présentant un déficit sensoriel, moteur, mental des troubles psychomoteurs ou comportementaux en vue de leur adaptation sociale. Ils proposent des consultations spécialisées, des prises en charge rééducatives en individuel et/ou en groupe ainsi qu'un suivi psychologique.

Pathologies prises en charge : déficience intellectuelle d'origine génétique, infirmité motrice cérébrale, infirmité motrice d'origine cérébrale, polyhandicap ou plurihandicap avec déficit sensoriel, surdité, troubles du neuro développement, troubles du spectre autistique.

- **Centre de Lutte Anti Tuberculose (CLAT)**

Le Centre de Lutte Anti Tuberculose œuvre pour le dépistage des publics à risque, le traitement des cas de tuberculose et pour le maintien d'une couverture vaccinale par le BCG, afin de diminuer l'incidence de la tuberculose.

Pathologies prises en charge : tuberculose maladie, infection tuberculeuse latente.

- **Équipe de Liaison et de Soins en Addictologies (ELSA)**

Rattaché au service d'hépatogastro-entérologie, l'équipe de liaison et de soins en addictologie est une équipe pluridisciplinaire dont la mission principale est de faciliter l'accès aux soins des personnes présentant des pathologies addictives.

L'équipe rencontre les patients hospitalisés qui présentent une surconsommation ou une dépendance : alcool, tabac, cannabis, autres produits ou comportements. Elle peut intervenir, dans le cadre d'une hospitalisation dans l'un des services de l'hôpital, ou dans le cadre de consultations externes.

Ayant un lien privilégié avec le Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA Henri Duchêne) de Choisy-le-Roi, le service d'hépatogastroentérologie et l'ELSA permettent d'articuler les projets de soins en fonction des besoins du patient.

- **Équipe Mobile d'Accompagnement en Soins Palliatifs (EMASP)**

L'équipe intervient dans le cadre des soins actifs dispensés dans le suivi médical de la personne atteinte d'une maladie grave et évolutive ou terminale. Elle s'efforce de préserver la meilleure qualité de vie possible jusqu'au décès et propose un soutien psychologique aux proches en deuil. L'objectif des soins palliatifs est de soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, tout en prenant en compte les dimensions psychologiques, sociales et spirituelles quelle que soit la phase de la maladie.

- **Équipe Mobile de Gériatrie**

L'équipe mobile de gériatrie a une activité intra-hospitalière et est composée d'une infirmière, d'une psychologue et d'un médecin. Elle intervient dans tous les services du CHIC et est en lien avec l'UGA et le SSR. Le service est composé d'une équipe pluri professionnelle, avec un parcours de soins allant de l'évaluation aux urgences à l'hospitalisation en court séjour gériatrique puis, si nécessaire, à la rééducation/réadaptation.

Pathologies prises en charge : gériatrie polyvalente, polyopathologies, perte d'autonomie et chutes, dénutrition, soins palliatifs, expertise plaies, conciliation médicamenteuse.

- **Neurologie : explorations fonctionnelles**

Les explorations fonctionnelles neurologiques permettent une exploration des affections du système nerveux.

Pathologies prises en charge : syndromes de compression nerveuse (canal carpien...), neuropathies, radiculopathies.

Techniques et examens pratiqués : électromyographie (EMG) : membres, visage, potentiels évoqués moteurs (PEM).

- **Prévention et santé communautaire**

Le service assure des consultations destinées aux personnes qui ne disposent pas de droits ouverts. Il assure : un accès aux soins, des examens complémentaires et traitements, des actes de dépistage et un suivi par une assistante sociale. Le service accueille également un Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD) pour les personnes majeurs et mineurs accompagnés.

Pathologies et prises en charge : pathologies relevant de la médecine générale et de la pédiatrie générale, VIH, hépatites virales, infections sexuellement transmissibles, prévention des autres risques liés à la sexualité dans une approche globale de santé, prise en charge des accidents d'exposition sexuelle, PREP (prophylaxie pré exposition), consultation de sexologie, vaccination.



- **Psychiatrie de liaison**

L'équipe de psychiatrie de liaison assure les soins psychologiques et psychiatriques pour les patients adultes pris en charge en hospitalisation complète ou de jour en service de médecine, chirurgie ou obstétrique.

Pathologies prises en charge : psychopathologie médicale, trouble neuropsychiques secondaires à une affection médicale, psycho-oncologie, psycho-gériatrie, troubles anxieux et dépressifs, suicidologie.

- **Unité Contrôle Prévention des infections**

L'unité contrôle et prévention des infections est engagée dans la prévention des infections associées aux soins et dans la maîtrise de la diffusion des bactéries multi-résistances ou hautement émergentes.

- **Unité de génétique clinique**

L'unité fonctionnelle de génétique clinique contribue au diagnostic et à la prise en charge des pathologies congénitales et au développement des activités de recherche clinique et fondamentale dans son domaine.

● **PLATEAU TECHNIQUE**

- **Blocs opératoires**

L'hôpital dispose de trois blocs opératoires prenant en charge chacun certaines spécialités chirurgicales.

- Le bloc opératoire OPALE : chirurgie gynécologique, digestive, ORL, stomatologie, urgences et unité d'accès vasculaire.

- Le bloc opératoire AZUR : chirurgie pédiatrique, ophtalmologie, Assistance Médicale à la Procréation, urologie et chirurgie pédiatrique.

- Le bloc obstétrical : gynécologie obstétrique

- **Endoscopies**

Il existe 3 centres d'endoscopies :

- endoscopies digestives : le service d'Hépatogastro-entérologie comporte un centre d'endoscopies digestives avec 3 salles d'examen dont 2 sous anesthésie générale. Il y est réalisé plus de 5 000 actes chaque année : gastroscopie, coloscopie, vidéo-capsule, écho-endoscopie...

- endoscopie bronchiques : l'unité de pneumologie interventionnelle réalise des endoscopies dans le cadre de la prise en charge de pathologies pulmonaires, médiastinales et pleurales, tumorale et non tumorale.

-endoscopies urinaires : le service d'urologie assure une activité d'exploration fonctionnelle urologique dans le cadre du diagnostic de pathologies urologique : incontinence, cancer, calculs des voies urinaires.

- **Imagerie**

Le service d'imagerie médicale a pour mission quotidienne la prise en charge des patients grâce à son expertise et sa compétence en radiologie, échographie, mammographie, imagerie en coupe, scanner et IRM. Il accueille les patients, adultes comme enfants, dans le cadre de l'hospitalisation, de la consultation ou de l'urgence. Service généraliste, il regroupe néanmoins des radiologues spécialistes, aux compétences corrélées aux pôles de santé du CHIC. Il travaille en collaboration avec les différents services de l'hôpital afin de garantir un parcours de soins coordonné, avec une prise en charge concertée et multidisciplinaire. Le service dispose d'un « Accueil sein » proposant un diagnostic en un jour, dans une même unité de lieu des suspicions de cancers du sein.



Pathologies prises en charge : imagerie de l'urgence, adulte et enfant, imagerie de la femme, imagerie pédiatrique, ORL, pulmonaire, digestive, oncologique.

- **Anatomie et cytologie pathologiques**

L'unité d'Anatomie et cytologie pathologiques assure l'analyse histologique et cytologique des prélèvements avec des secteurs d'activité polyvalents et spécialisés notamment en : gynécopathologie, pathologies ORL, thoracique et digestive. Elle participe à de nombreux projets de recherche.

- **Laboratoire**

Le laboratoire a pour mission de prendre en charge les demandes d'analyses de biologie médicales des patients du CHIC ainsi que des Hôpitaux Saint-Maurice où il possède une antenne. Il est doté d'un plateau technique fonctionnant 24h/24h. Il regroupe quatre unités : Microbiologie, Biochimie/Pharmacologie/Toxicologie, Hématologie et Immunologie. Outre les analyses standard, son équipement lui permet de réaliser des analyses dans les domaines spécialisés : bactériologie, mycobactériologie (tuberculose), virologie, parasitologie, mycologie, hygiène hospitalière, biochimie (hémoglobinopathies, mucoviscidose, ...), hématologie et immunologie, hémostase.

- **Pharmacie**

La pharmacie de l'hôpital a pour mission principale l'approvisionnement et la délivrance des médicaments et des dispositifs médicaux stériles destinés aux patients hospitalisés dans les différents services de soins. Elle est également en charge de la stérilisation. Elle comporte une unité de dispensation des médicaments pour certains produits non disponibles en pharmacie de ville.



ACCÈS ET INFOS PRATIQUES



Plan du site - patients & visiteurs



URGENCES

entrée piéton

parcours conseillé

parking réservé

point information

admissions

entrée bâtiment

parking

entrée véhicules

autobus

parking vélos

livraisons

PLUS D'INFORMATIONS SUR NOTRE SITE :

scannez moi



**HÔPITAUX
CONFLUENCE**
VAL DE MARNE - ESSONNE



Annuaire des bâtiments

- | | | | |
|----------|--|----------|--|
| A | accueil - bureau des admissions
explorations fonctionnelles
hépato-gastro-entérologie
médecine interne - médecine polyvalente
oncologie - radiothérapie
soins de suite et de réadaptation | J | chambre mortuaire |
| B | chirurgie ambulatoire
chirurgie digestive et urologique
laboratoires - ophtalmologie - ORL -
radiologie - réanimation adultes et néonatale
stomatologie | K | cultes |
| C | gynécologie - maternité
urgences gynécologiques et obstétriques | N | unité médico-judiciaire |
| D | centre de consultations | Q | centre de lutte anti-tuberculose |
| E | pharmacie | S | assistance médicale à la procréation
chirurgie pédiatrique - néonatalogie
suite de couches Kangourou
urgences adultes et pédiatriques |
| G | pédiatrie
unité mère-bébé | U | auditorium
pathologies professionnelles
pneumologie |
| H | relations avec les usagers
service social | V | trésorerie |
| I | centre de recherche clinique
centre de ressources biologiques
pédopsychiatrie | Y | sécurité |

SUIVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

www.chicreteil.fr



www.hopitaux-confluence.fr

Comment venir ? Le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil se situe au 40 avenue de Verdun à Créteil.

L'établissement est desservi par :

- La ligne 8 du métro : arrêt Créteil Université, puis :
- Soit le bus TVM : arrêt Hôpital Intercommunal
- Soit le bus 317 : arrêt Hôpital Intercommunal

En RER :

- Le RER A : arrêt Saint-Maur – Créteil puis bus TVM
- Le RER C : arrêt Choisy-le-Roi puis bus TVM
- Le RER D : arrêt Créteil-Pompadour puis bus TVM
- Le RER E : Arrêt Nogent-le-Perreux puis bus 317

En voiture : A4 puis A86, sortie CHU Mondor, Direction Église de Créteil.

Stationnement

Un parking réservé aux patients et aux visiteurs est aménagé à l'entrée du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (à proximité du bâtiment Y (sécurité)).

La première heure est gratuite. Le tarif est ensuite de 0,50 € par tranche de 15 minutes. Le paiement peut s'effectuer à la caisse automatique située à l'entrée du parking (carte bancaire ou espèces) ou en sortie (CB uniquement). Aucune exonération des frais de stationnement sur le parking n'est possible. Les patients de chirurgie ambulatoire ou d'endoscopies sous anesthésie générale ont accès, sous condition, à un parking gratuit situé dans l'enceinte de l'hôpital face au bâtiment B. Renseignez-vous auprès de l'équipe soignante ou administrative lors de votre préadmission.

 Arrêt : Hôpital Intercommunal

 Arrêt : Hôpital Intercommunal

 Arrêt : Créteil-Université
puis TVM

 A4 puis A86
Sortie CHU Mondor
Direction Église de Créteil

 Arrêt : Saint-Maur-Créteil
puis bus TVM

 Arrêt : Choisy-le-roi
puis bus TVM

 Arrêt : Créteil-Pompadour
puis bus TVM

 Arrêt : Nogent le Perreux
puis bus 317

LES HÔPITAUX CONFLUENCE

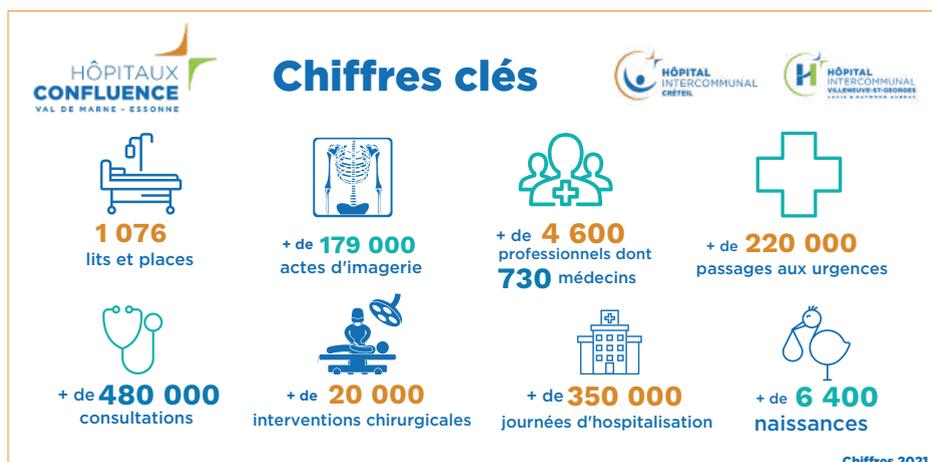
Les Hôpitaux Confluence regroupent deux hôpitaux historiques du Val-de-Marne, l'Hôpital Intercommunal de Créteil et l'Hôpital Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges Lucie & Raymond Aubrac. Créé en 2016, ce Groupement Hospitalier de Territoire constitue une offre sanitaire publique de premier ordre sur le territoire du Val-de-Marne et de l'Essonne.

La synergie de ces 2 acteurs majeurs de la santé, de leurs compétences, de leurs équipes et de leurs projets permet une offre de soins toujours plus qualitative au service d'une même vocation de proximité, d'expertise et d'innovation.

Les Hôpitaux Confluence assurent des missions de recours et de proximité tout en proposant des prises en charge d'excellence et innovantes afin de :

- *disposer d'une offre de soins toujours plus adaptée pour la femme et l'enfant*
- *développer des parcours de soins en oncologie toujours plus performants*
- *favoriser l'accès à des prises en charge de pointe dans de nombreuses spécialités*
- *porter une dynamique de recherche commune au bénéfice des patients*

Les Hôpitaux Confluence ont pour vocation de placer le patient au cœur de l'organisation des soins pour une prise en charge toujours plus efficace, qualitative et innovante afin d'offrir une réponse adaptée aux besoins de son bassin de population (Val-de-Marne et nord de l'Essonne), représentant plus de 1,2M d'habitants.



VIVRE LA LAÏCITÉ À L'HÔPITAL

La laïcité est un principe républicain, issu de la Constitution, fondement du vivre ensemble français



Les professionnels doivent
respecter une neutralité absolue
excluant toute manifestation de croyance ou signe
extérieur - vestimentaire notamment - lié à un culte

Les usagers ont droit au respect de
leurs croyances religieuses

Celles-ci ne doivent, en aucun cas, compromettre
leurs conditions de prise en charge et leur sécurité.



Pour tout renseignement :
usagers@chicreteil.fr



Soutenez
le CHI de Créteil

Faites un don à l'hôpital Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil

En faisant un don à l'hôpital vous permettez :

- ✓ Favoriser le développement de projets d'innovation médicale
- ✓ Améliorer les conditions d'accueil
- ✓ Contribuer au bien-être des professionnels hospitaliers
- ✓ Participer à l'acquisition d'équipements innovants

*Votre don est déductible de l'impôt sur le revenu (IR) à hauteur de 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable.
Un don de 100 euros, vous coûte réellement 34 euros après déduction fiscale.*

Faites un don en ligne



Cagnotte Helloasso

Montant libre.

Tous les paiements sont
strictement sécurisés.

Don par chèque possible via voie postale à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil - Direction de la Communication & Mécénat - 40 avenue de verdun 94 000 Créteil

Retrouvez nos actions sur nos réseaux sociaux :

www.chicreteil.fr



www.hopitaux-confluence.fr

